

BOURSES DE STAGE SUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS DE L'ICSP 2010-2011

ANNONCE

15 septembre 2009

POUR LES SUPERVISEURS D'ÉTUDIANTS PROVENANT D'ORGANISATIONS
CANADIENNES, TELLES QUE LES UNIVERSITÉS, LES RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES,
LES HÔPITAUX ET LES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX OU LES
ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF

**Date limite de soumission des demandes : 17 novembre 2009 à 12 h,
HR**

INSTITUT CANADIEN POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS (ICSP) PROGRAMME DE BOURSES DE STAGE SUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

INTRODUCTION

Les bourses de stage sont un moyen efficace d'encourager la formation en matière de sécurité des patients. L'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP) invite les organisations ou les superviseurs d'étudiants à présenter une demande afin de permettre à leurs étudiants de participer à un travail sur la sécurité des patients. Les bourses visent à soutenir les étudiants, dans toutes les professions de la santé ainsi que dans d'autres disciplines (incluant, mais sans s'y limiter, les sciences sociales, les sciences de l'activité physique, la psychologie et l'ergonomie), qui désirent faire du travail en lien avec la sécurité des patients. Le but est de créer de nouvelles occasions d'apprentissage en collaboration liées au mandat de l'ICSP. Les étudiants doivent être les principaux intervenants qui réaliseront les tâches prévues dans chaque projet portant sur la sécurité des patients.

Les projets financés doivent être axés principalement sur la **sécurité des patients**. La sécurité des patients se définit comme « la réduction et la diminution des actes dangereux dans le système de soins de santé, ainsi que le recours à des pratiques exemplaires réputées avoir amélioré les résultats des traitements prodigués aux patients. (traduction et adaptation libre, *The Canadian Patient Safety Dictionary*, octobre 2003).

OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont les suivants :

- renforcer les compétences en matière de sécurité des patients;
- encourager les étudiants à travailler sur des projets associés à la sécurité des patients et leur fournir des occasions de le faire;
- accroître les connaissances en matière de sécurité des patients.

LIGNES DIRECTRICES ET ADMISSIBILITÉ

Qui peut faire une demande?

TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LA SUPERVISION D'ÉTUDIANTS :

Une demande peut être faite par toute personne affiliée à une organisation canadienne, telle qu'une université, une région socio-sanitaire, un hôpital, un organisme non gouvernemental ou un organisme privé sans but lucratif. Cette personne doit pouvoir se charger de la supervision du projet

de l'étudiant¹. Toute organisation ou tout superviseur intéressé à soumettre une demande doit contribuer des fonds de contrepartie pour augmenter le montant total de la bourse de stage qui permettra à l'étudiant de faire du travail portant sur la sécurité des patients. Les fonds de contrepartie doivent être des contributions en espèces, les contributions en nature n'étant pas acceptées.

Quel est le montant de la bourse?

La valeur maximale de la bourse de l'ICSP est de 10 000 \$.

Les fonds de l'ICSP doivent être utilisés uniquement comme bourse d'étudiant. L'étudiant choisi peut étudier dans toute discipline du domaine de la santé ou dans toute autre discipline liée à la sécurité des patients (y compris, mais sans s'y limiter, les sciences sociales, les sciences de l'activité physique, la psychologie et l'ergonomie), et doit être inscrit à un programme de premier cycle ou de cycle supérieur (à temps partiel ou à temps plein) durant la période couverte par la bourse de stage. L'ICSP ne consentira pas de financement à des fins administratives ou pour couvrir des frais généraux. Les fonds doivent être versés à une organisation de soins de santé sans but lucratif ou à une université canadienne qui est légalement autorisée à détenir et à administrer des fonds.

Quelle est la date limite d'achèvement du travail?

La bourse de stage est accordée pour une période d'une année, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Par conséquent, le projet doit débuter et se terminer durant cette période.

Sur quels critères se base-t-on pour octroyer une bourse de formation?

L'octroi d'une bourse est basé sur la description du projet, sur sa pertinence eu égard à la sécurité des patients et au mandat de l'ICSP, sur l'expérience en matière de supervision et sur la disponibilité des fonds de contrepartie de 10 000\$, devant être utilisés exclusivement comme bourse.

Quelles sont les exigences?

Les fonds alloués doivent être dépensés durant la période couverte par la bourse de stage. Un rapport final doit être présenté à l'ICSP dans les cinq mois suivant la fin de la période pour laquelle la bourse est octroyée (au plus tard le 31 août 2011) et avant toute publication. Un rapport intérimaire doit être présenté à l'ICSP au plus tard le 31 août 2010. Un modèle pour les deux rapports sera fourni aux candidats retenus.

Quels sont les critères d'exclusion?

- Les projets suivants ne sont pas admissibles à du financement de l'ICSP :
- la recherche biomédicale et la recherche sur la santé en général;
- les activités et les projets s'inscrivant dans un processus ou un programme d'agrément;
- les recherches ou les projets déjà en cours;

¹ Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes

- les projets dans lesquels la sécurité des patients est considérée comme un aspect secondaire; et
- les projets de développement (par ex., appareils ou produits médicaux).

Quels sont les critères d'évaluation?

Les critères d'évaluation peuvent inclure l'évaluation 1) du candidat; et 2) du projet. Veuillez noter que l'ICSP se réserve le droit de ne pas allouer de fonds si le projet soumis n'est pas conforme aux objectifs et au mandat du Programme de bourses.

Exigences du projet

- *Pertinence globale relativement à la sécurité des patients*
- *Pertinence relativement au mandat de l'ICSP*
- *Nouveau projet non entrepris à ce jour*
- *Clarté des objectifs et de la méthodologie du projet*
- *Plan de réalisation du projet et échéancier*

Superviseur

- *Expérience – curriculum vitae (cinq pages au maximum)*
- *Expérience antérieure dans des projets achevés avec succès*

Financement

- *Disponibilité des fonds de contrepartie*
- *Coûts raisonnables (décrits dans le budget)*

Quel est le calendrier des bourses de stage 2010-2011 ?

Activités	Calendrier
Annonce du programme des bourses de stage	15 septembre 2009
Date limite de soumission des demandes	17 novembre 2009, à 12 h, HNR
Sélection et annonce des candidats retenus	mars 2010
Octroi des fonds	avril 2010
Rapport intérimaire	31 août 2010
Rapport final	31 août 2011